



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

## AVIS AU PUBLIC

### EARL LES CABINIERES - CREPOL

LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS COMMUNIQUE :

MONSIEUR GIVET CHRISTOPHE GERANT L'EARL LES CABINIERES A FORMULÉ UNE DEMANDE D'ENREGISTREMENT RELATIVE À LA RESTRUCTURATION DE SON ÉLEVAGE DE VOLAILLES SITUÉ SUR LA COMMUNE DE CREPOL (26350), QUARTIER LES CABINIERES (ACTIVITÉ VISÉE PAR LA RUBRIQUE 2111 DE LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT).

CETTE DEMANDE D'ENREGISTREMENT SERA SOUMISE À UNE CONSULTATION DU PUBLIC D'UNE DURÉE DE QUATRE SEMAINES, DU LUNDI 9 JANVIER 2017 AU VENDREDI 3 FEVRIER 2017.

PENDANT CE DÉLAI, TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE POURRA PRENDRE CONNAISSANCE DU DOSSIER À LA MAIRIE DE CREPOL AUX JOURS ET HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC LE LUNDI DE 13H 30 À 17H 30, LE MARDI DE 14H À 19H ET LE JEUDI DE 10H À 12H ET DE 13H 30 À 17H 30.

LES OBSERVATIONS FORMULÉES DEVRONT ÊTRE CONSIGNÉES SUR LE REGISTRE OUVERT À CET EFFET EN MAIRIE DE CREPOL OU ÊTRE ANNEXÉES À CE REGISTRE, SI ELLES SONT REMISES PAR ÉCRIT. ELLES POURRONT ÉGALEMENT ÊTRE ADRESSÉES PAR COURRIER À LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS – SERVICE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – 33 AVENUE DE ROMANS – BP 96 – 26 904 VALENCE CEDEX 9 OU PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE À L'ADRESSE SUIVANTE : [DDPP@DROME.GOUV.FR](mailto:DDPP@DROME.GOUV.FR)

LE PRÉSENT AVIS SERA AFFICHÉ DEUX SEMAINES AU MOINS AVANT L'OUVERTURE DE LA CONSULTATION AU PUBLIC ET PENDANT LA DURÉE DE CELLE-CI, EN MAIRIES DE CREPOL – MIRIBEL – LE CHALON - SAINT LAURENT D'ONAY.

L'AUTORITÉ COMPÉTENTE POUR STATUER SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT EST LE PRÉFET DE LA DRÔME ET LA DÉCISION SUSCEPTIBLE D'INTERVENIR À L'ISSUE DE LA PROCÉDURE EST UN ENREGISTREMENT ASSORTI DE PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES ÉVENTUELLEMENT COMPLÉTÉES PAR DES PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES OU UN REFUS.